



N° 2
AVRIL 2024



Servaville-Salmonville Infos

BUDGET 2024

SOMMAIRE

PAGE 1

- ◆ BUDGET 2024
- ◆ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

PAGE 2

- ◆ BUDGET D'INVESTISSEMENT

PAGE 3

- ◆ INVESTISSEMENTS RETENUS

PAGE 4

- ◆ RECENSEMENT MILITAIRE
- ◆ HORAIRES DES TONTES
- ◆ FÊTE DU VILLAGE
- ◆ CLUB DE L'AMITIÉ
- ◆ INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal, réuni le 2 avril a adopté le budget 2024. Le bilan financier 2023 s'est soldé par un excédent cumulé de fonctionnement et d'investissement de 303 678,18 € reporté sur l'exercice 2024. Les taxes communales ont été votées sans augmentation comme les années précédentes, c'est l'engagement que nous avons pris devant vous lors des élections.

Taxe foncière bâtie 45.94% -Taxe foncière non bâtie 39.38 %
Taxe habitation (résidences secondaires) 18.47 %

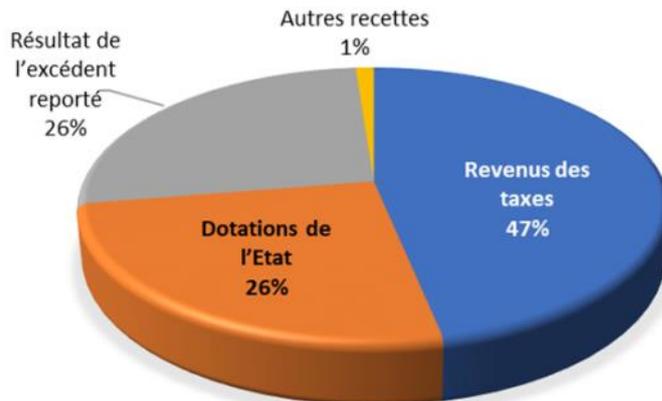
Le budget, équilibré en recettes et en dépenses, s'élève à 1 307 785,68 €. Le détail de ce budget sera à retrouver sur le site internet de la commune.

LE FONCTIONNEMENT

est équilibré en recettes et en dépenses : 1 021 043,38 euros

Les principales recettes communales

- ◆ Les revenus des taxes pour un montant de 477 731,00 €, soit 46,79 % du budget ;
- ◆ Les dotations de l'Etat pour un montant de 261 599,71 €, soit 25,62 % du budget ;
- ◆ Le résultat de l'excédent cumulé reporté, pour un montant de 269 733,67 €, soit 26,42 % du budget ;
- ◆ Le reste des recettes provenant des remboursements d'indemnités journalières,

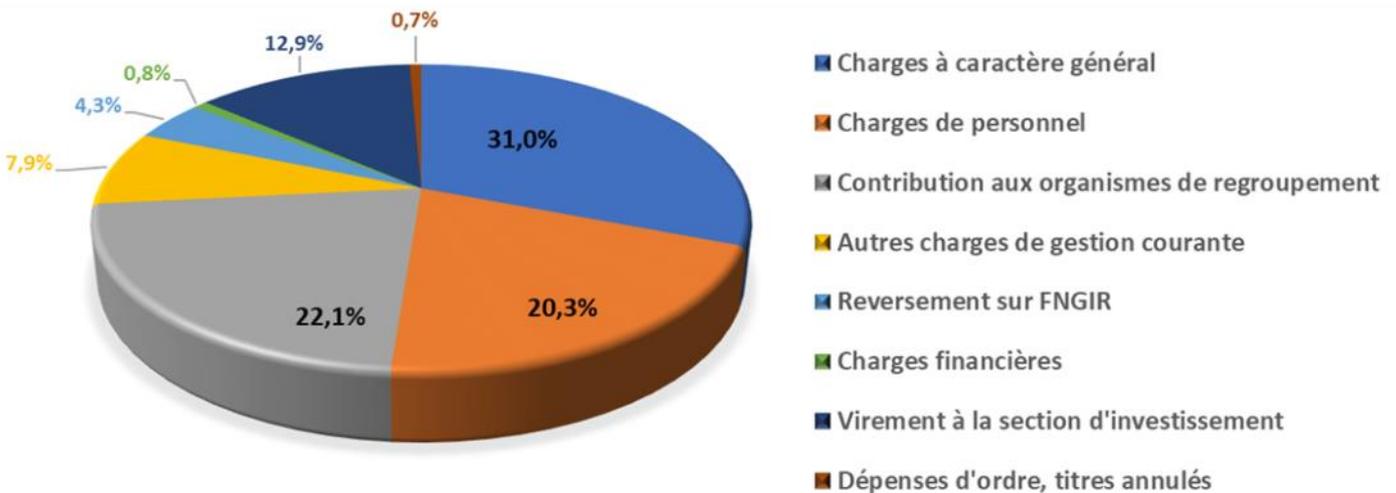


Les dépenses de fonctionnement

- ◆ Les charges à caractère général de 316 048,79€, soit 31 % du budget.
- ◆ Les charges de personnel de 207 000€, soit 20,3 % du budget.
- ◆ La contribution aux organismes de regroupement pour 226 000€, soit 22,1% du budget

☞ Les autres dépenses étant :

Autres charges de gestion courante pour 81 124 €, soit 7,9 %, reversements sur F.N.G.I.R pour 43 470.00 €, soit 7,9 % du budget, les charges financières pour 8 575,78 € soit 0,8 % du budget, virement à la section d'investissements pour 131 838,81€ soit 12,9 % du budget, dépenses d'ordre, dotations aux amortissements pour 6 836,00 € et titres annulés pour 150,00 € soit 0,7 %.

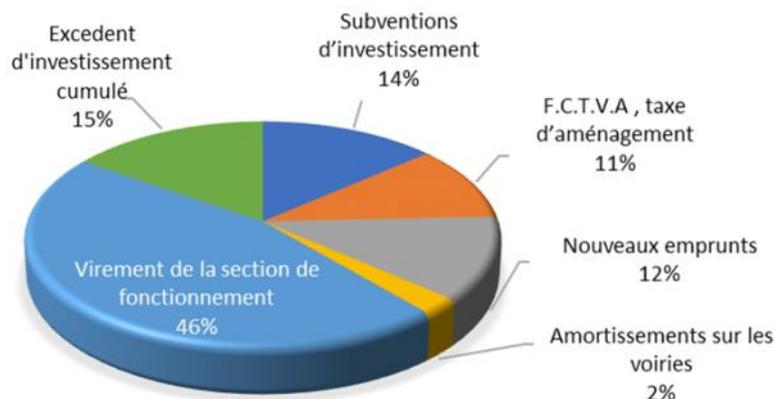


L'INVESTISSEMENT

est équilibré en dépenses et en recettes à : 286 742,30 €

Les recettes d'investissement

- ◆ Subventions d'investissements pour : 39 056,08 €
Ces recettes viendront financer le forage pour la cavité souterraine sur l'espace Joannès Dugelay fait en 2023, les investigations de décapage ainsi que la réalisation d'un puits pour l'expertise de la cavité, la restructuration (rénovation et remise aux normes) d'une classe de maternelle ainsi que divers achats de mobilier urbain.
- ◆ Le retour de T.V.A et la taxe d'aménagement : 30 729,18€
- ◆ Nouveaux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole : 34 535,00 €
- ◆ Amortissements sur les voiries : 6 836.00 €
- ◆ Virement de la section de fonctionnement : 131 838,81 €
- ◆ Excédent d'investissement cumulé : 43 747,23 € - reste à réaliser 2023 de 9 802,72 € = 33 944,51 €



Dépenses d'investissement

- ◆ Emprunts et dettes pour : 46 512,99 €
(l'endettement de la commune est de 13,47%)
- ◆ Travaux d'investissements pour : 195 229,31 €
- ◆ Emprunt court terme TVA 2022 : 45 000 €



Les investissements retenus :

Éclairage des lotissements .

- ◆ Changement de l'éclairage actuel par un éclairage LED en changeant les têtes pour un montant total de 75 500 € HT, le reste à charge pour la commune est de 34 535 € TTC

Forage

- ◆ Investigation de décapage et réalisation d'un puits pour expertise de la cavité suite aux forages réalisés en 2023, pour un montant de 14 232,00 € TTC

Frais d'Etudes

- ◆ Salle polyvalente : étude thermique, bureau d'étude pour le dossier d'appels d'offres pour un montant de 8 250,00 € TTC

Restructuration classe maternelle

- ◆ Remplacement des fenêtres et portes, changement des revêtements de sol, travaux murs et plafond, électricité, plomberie, raccordement chauffage sur la chaudière à gaz de la maternelle Joseph BARA pour un montant de 35 245,00 € TTC

Achat d'outillage

- ◆ Achat d'un tracteur tondeuse, d'un taille haie, d'une débroussailleuse et divers petits outillages pour un montant de 25 188,00 € TTC

Aménagements divers

- ◆ Colombarium (8 637,48 €)
- ◆ Mobilier urbain « corbeilles extérieures, bornes de propreté canines, buts et paniers de basket, barnums, banc terrain de tennis » (8 885,00 €)
- ◆ Extincteurs (4) (682,00 €)
- ◆ Stores pour le secrétariat de mairie (1 800,00 €)
- ◆ Logiciel secrétariat et cimetière (5 407,00 €)
- ◆ Autres investissements (Soldes Travaux 2023, prévision petits travaux 2024) 52 367,83€

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2023
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section de Fonctionement	653 166,58 €	765 106,86 €	111 940,28 €
	Section d'investissement	266 056,75 €	342 893,33 €	67 033,86 €
	Reste à réaliser	9 802,72 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 REPORTE	Report en section de fonctionnement positif		157 793,39 €	157 793,39 €
	Report en section d'Investissement négatif	33 089,35 €		33 089,35 €
RESULTAT CUMULE 2023		962 115,40 €	1 265 793,58 €	303 678,18 €

Recensement militaire

2^{ème} PÉRIODE 2024

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en avril, mai, juin 2008 doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Cette démarche est obligatoire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Horaires des tontes

La stricte observance des jours et heures édités par le règlement voté par le Conseil Municipal **est le meilleur moyen de conserver** pour chacun d'entre nous **de bons rapports de voisinage**.

Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjoints...

Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et horaires.

Enfin, et afin de conserver de bonnes relations de voisinage, nous recommandons de sensibiliser les entreprises qui travaillent chez vous à ces horaires afin que les pauses de midi soient respectées par ces dernières.

Rappelons pour ces derniers, qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :
De 8h30 à 12h et de 14h à 20h.

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS
De 9h00 à 12h et de 14h à 19h.

Interdit les dimanches et jours fériés

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants tels que motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...

Informations diverses

◆ Cérémonie du 8 mai

Le conseil municipal invite tous les habitants de la commune à la cérémonie du 8 mai 2024 à 11 heures au monument aux morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

◆ Fermeture de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 10 mai 2024.

◆ Recrutement

Un agent technique pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments a été recruté, Monsieur Dorian DUPARC, qui a pris ses fonctions le mardi 2 avril 2024.

◆ Tondeuse à gazon

Agée de 16 ans, notre tondeuse a été remplacée, la nouvelle nous a été livrée le mercredi 03 avril 2024.

◆ Broyage des branches

Le broyage des branches a été effectué le lundi 8 avril. Les personnes intéressées par ce broyage peuvent venir en prendre à la déchetterie lors de son ouverture.



CLUB DE L'AMITIÉ

Le prochain repas du club de l'amitié aura lieu le

Mercredi 19 juin 2024 à 12h00

Prix par adhérent : 20 euros

Inscriptions avant le 31 mai au 02.35.23.49.02

ou 06.09.57.04.02